

L'an deux mille quatorze, le Conseil Municipal de la Commune d'Uruffe s'est réuni le 14 Février à 20 H 30 sous la Présidence de Monsieur FAYS José, Maire de la Commune, répondant à la convocation du 07/02/2014.

ORDRE DU JOUR :

- Écoles
- Plan Local d'Urbanisme
- Élections

Étaient présents : Tous les conseillers, sauf excusés:

- Mme ELVINGER Annette,
- Mr GAILLARD Éric,

Invités :

- Mme DELCROIX Janine
- Mr ANTOINE Alexis

Invités absents et excusés :

- Mr BRAND Aimé
- Mme OLRÉY Audrey
- Melle FAYS Céline

Monsieur LÉONARD Étienne est élu secrétaire de séance.  
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

COMPTABILITÉ :

Situation de compte :

À la date du 14/02/2014, le compte de trésorerie de la commune est créditeur de 131.002,08 €.

ÉCOLES :

1- Rythmes scolaires :

Le Conseil Municipal prend acte du courrier de la Rectrice de l'Éducation Nationale donnant un avis favorable aux nouveaux horaires applicables à l'école primaire d'Uruffe à la rentrée scolaire 2014,

décision en conformité avec la réforme des rythmes scolaires décidés en Conseil Municipal du 24 janvier 2013.

## 2- Transports scolaires :

M. le Maire informe l'Assemblée que le compte-rendu du dernier conseil municipal vient d'être transmis personnellement à Mr DINET, dans l'espoir d'une information plus complète de la part du Conseiller Général du secteur.

Est également abordée la réponse du Conseil Général signée par le Président Mr Dinet concernant le transport vers Rigny-la-Salle.

L'Assemblée s'offusque des termes du courrier, rappelant d'abord la qualité nécessaire à apporter à l'enseignement de nos enfants comme si la municipalité inculte dans ce domaine collectif, ignorait totalement ce qui est utile à nos élèves pour leur confort pédagogique. La définition de ce précepte en début de courrier semble être évoqué uniquement pour instruire nos intellects limités.

Ensuite, un paragraphe quasiment insultant qui nous transforme en immondes profiteurs, seulement soucieux de ne pas dépenser pour satisfaire malgré tout à très bon compte, sur le dos de la Meuse pour la scolarité, et du Conseil Général de Meurthe et Moselle pour les transports, une scolarité convenable et moderne pour nos élèves...

À cette affirmation totalement fausse, voire calomnieuse, l'Assemblée communale demande à notre Conseiller Général, Mr Dinet, qu'il s'adresse à l'ancien Maire de Vannes-le-Châtel, Mr Dinet, afin qu'il informe le Président du Conseil Général Mr Dinet, combien, en ce qui concerne la participation de la Commune d'Uruffe à la Maternelle de Vannes-le-Châtel, a été sans faille tant sur le point de la convivialité avec le départ de Saulxures-lès-Vannes et de Mont l'Étroit vers Barisey-au-Plain, que sur le point financier, la Commune d'Uruffe supportant sans critique ni tergiversation les montants financiers de ces départs, ajoutant même, sans obligation pourtant de sa part, la participation financière aux intérêts d'emprunts faits pour moderniser la Maternelle, par la Commune de Vannes-le-Châtel, démarche purement volontaire et altruiste qu'il serait bon de ne pas oublier et mépriser si vite !

Enfin, le tableau établi en fin de courrier et « dyscohérent » et ne répond nullement à notre interrogation puisqu'il fait des réponses à des questions qui ne sont pas posées.

Bel exemple de syllogisme politique menant aisément au sophisme.

Le Conseil est fort surpris par ce tableau qui pénalise la Commune au point de l'obliger à payer un transport scolaire obligatoire pour le département que nulle autre commune ne paie, et se pose la question de la discrimination et de la légalité dans cette affaire...

Le paragraphe dans lequel le Conseil Général se justifie de ne pas prendre en charge le transport des enfants d'Uruffe vers la Meuse sous prétexte de gratuité fonctionnelle pour la Commune d'Uruffe nous apparaît donc pour le moins exagéré, et sans doute sans commune mesure ni avec la réalité ni avec la demande qui a été faite depuis bien longtemps...

L'Assemblée époustouflée par la situation ne peut donc que réitérer son terme de cabale évoqué en précédent conseil et juger que le traitement de la situation scolaire sur notre secteur a subi un attentisme, une inaction tels que la décision du Conseil en soit rendue impossible. Tout cela en regard d'un projet de création d'une structure de regroupement sur le secteur, qui, malgré son irréalisme financier impossible à assumer par les Communes, n'offre actuellement aucune solution pragmatique et vient de plomber l'orientation de la scolarité d'Uruffe vers la Meuse... et ce de la manière la plus inélégante qui soit...

L'Assemblée se réunira le 25 Février 2014 à 20h30 en Mairie, après que les Conseils d'Écoles de maternelle et de primaire soient passés pour entériner définitivement sa décision sur le sujet.

### 3- Conseils d'écoles :

- Le conseil d'école maternelle aura lieu le lundi 17 février 2014 à 20h00 à l'école maternelle de Vannes-le-Châtel.
- Le conseil d'école primaire aura lieu le vendredi 21 février 2014 à 17h00 à l'école primaire d'Uruffe.

## **BOIS ET FORÊT :**

### PROGRAMME DE TRAVAUX 2014

Mr le Maire présente le programme d'actions 2014, préconisé par l'ONF pour la gestion durable du patrimoine forestier communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte le programme de travaux 2014, à savoir :

#### Travaux sylvicoles :

Dégagement manuel ciblé des régénérations naturelles : parcelles 24-25, ouverture de cloisonnement d'exploitation au broyeur : parcelles 26 et 27, pour un total de 14.621,67 € HT.

- Autorise le Maire à signer le programme d'actions pour 2014
- S'engage à prévoir les crédits nécessaires à cette dépense au Budget Primitif 2014.

## **TRAVAUX :**

### 1- Plan Local d'Urbanisme :

Le Maire informe le Conseil Municipal de la prochaine réunion prévue le mardi 4 Mars 2014 de 9h30 à 12h00.

### 2- Toiture Église et Mairie :

Le Conseil Municipal prend connaissance du devis de la société SEMMA pour effectuer une consultation auprès d'entreprise pour la rénovation des toitures de l'Église et de la Mairie et de l'École.

Ce devis s'élève à 2400 € H.T.

L'Assemblée accepte ce devis et donne pouvoir au Maire pour inscrire cette dépense au Budget Primitif 2014 et engager la dépense.

### 3- Expertise des bâtiments communaux :

Une expertise des bâtiments communaux doit être réalisée afin de mettre à jour la base d'estimation du patrimoine communal.

Cette expertise permettra de lancer une consultation auprès de différentes assurances afin de répondre au mieux aux besoins communaux.

#### 4- Station de pompage :

Un devis a été demandé à l'entreprise Thieulin, télégestionnaire de la station de pompage pour changer le module Télétel (minitel) fermé à partir de l'année 2012 par un module E-Message permettant de nous alerter via SMS lorsque la station de pompage est en défaut.

La mise en conformité minimale de l'actuel automate s'élève à 960 € H.T. sans garantie de durée, le mécanisme en place ayant déjà 12 ans de fonctionnement peut brutalement lâcher et toute réparation obligerait au remplacement, les pièces de rechange n'existant plus.

Le coût à envisager pour procéder au remplacement total de l'automate qui garantirait ainsi un fonctionnement stable d'environ 10 années s'élève à 2880 € H.T auquel il faut ajouter 480 € de l'intervention de l'entreprise Casalys pour paramétrer et contrôler le fonctionnement des appels et des index de comptage.

Le Conseil préfère s'assurer d'un fonctionnement pérenne du système et accepte les devis de cette solution sécurisante et donne pouvoir au Maire pour gérer ce dossier.

#### 5- Pavés de verre :

Le Conseil Municipal est informé du devis de l'entreprise Bâti Fenêtres d'un montant de 1198,26 € H.T concernant le remplacement des pavés de verres, abîmés et devenus dangereux.

Le Conseil Municipal décide l'équipement d'un bâti fixe de fenêtres dans le couloir de la Mairie reliant les bureaux à la salle de réunion.

Pouvoir est donné au Maire pour gérer ce dossier en engager les dépenses.

#### **SCOT SUD 54 :**

Le Conseil Municipal est informé que le SCOT a été approuvé en décembre dernier.

Les Plans Locaux d'Urbanisme, les Plans d'Occupation des Sols et les cartes communales doivent être mis en compatibilité avec le SCOT.

La Commune d'Uruffe étant en cours d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, les nouvelles dispositions du SCOT seront intégrées dans ce dernier.

### **SUBVENTIONS :**

- Le Conseil Municipal accepte la demande de subvention de l'école primaire d'Uruffe/Gibeauveix concernant le spectacle de cirque du 20 décembre 2013 d'un montant de 220 €.
- L'Assemblée n'accède pas aux demandes de subventions suivantes :
  - Radio Déclic
  - AFSEP (Association Française des Sclérosés en Plaques)
  - Carrefour des Communes pour une aide aux villes du département du Var ravagées par les inondations.

### **INFORMATIONS COMMUNALES :**

- L'Assemblée prend connaissance :
  - des remerciements de Mr et Mme KIRSCHSTETTER Marcel et Francine pour le repas des Anciens et le colis de fin d'année.
  - des remerciements de Mr BIRKEL Antoine pour le colis de fin d'année.
  - des remerciements de Mr et Mme TISSERANT Jean-Pierre et Chantale pour le colis de fin d'année.
  - des remerciements de Mr DAYNAC Christian pour le témoignage de la Commune lors décès de son papa.
  - de la prochaine commission urbanisme le lundi 24 février 2014 à 20h00 à la Communauté de Communes de Colombey-les-Belles.
  - Comité de pilotage de Nooba le mardi 25 février 2014 à 20h30 à la salle polyvalente d'Allain.
  - de la population légale au 1<sup>er</sup> Janvier 2014 à Uruffe qui est de 390 personnes.
- La date du Repas des Anciens est fixée au dimanche 9 Novembre 2014.
- La fête patronale aura lieu le dimanche 16 Novembre 2014.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 15 mn.